

Une plaque de fondation du XVII^e siècle dans l'église de Montgreleix

par Pierre Moulier

Celui qui visite l'église de Montgreleix pour sa modeste architecture (de vagues restes romans dans le chœur) ou plus sûrement pour son beau retable baroque, ne doit pas manquer de réciter une prière à l'intention de Claude Champois, marchand chaudronnier, fondateur vers 1626 de l'une des chapelles de l'édifice. Une plaque de cuivre nous y invite, cachée dans la pénombre. Le visiteur muni d'une lampe pourra constater que la plaque est entièrement remplie de signes gravés en belles capitales, les mots étant séparés par d'élégants symboles. L'orthographe et la syntaxe de l'époque étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire ne facilitant pas la lecture directe, il nous a paru pertinent de reproduire ici ce texte intéressant à plus d'un titre.

L'ensemble, à un ou deux mots près, et après une petite période d'acclimatation, est parfaitement compréhensible.

Le fondateur, Claude Champois, natif de Montgreleix, exerce la profession de marchand chaudronnier. Sentant la mort approcher, ayant déjà perdu ses parents et son frère Jean, notre marchand quelque peu enrichi se décide à préparer son ultime voyage. Pour cela il fonde deux messes hautes, annuelles et perpétuelles, à dire à son intention et à celle de ses parents et amis. Pour financer ces messes, Claude hypothèque son pré de la fond et un autre du ponteil, celui-ci à hauteur de soixante sols seulement (le reste revenant à ses héritiers). Ce premier contrat date de 1623 et a été dressé devant le notaire Chabrol, d'une part, et le curé Toussar, d'autre part. Le tout a été remis aux marguilliers de l'église de Montgreleix. Si le notaire Chabrol est de la région, on se demande un peu ce que fait ici le curé Toussar, de Cheroy, au diocèse de Sens. L'hypothèse la plus simple est d'imaginer que notre marchand a émigré loin de son Montgreleix natal, à Cheroy, où d'ailleurs il a visiblement bien gagné sa vie. Comme maints Auvergnats d'hier et d'aujourd'hui, il revient au pays pour mourir.

En sus, Claude Champois a fait construire une chapelle latérale contre la nef de l'église de Montgreleix, et demande en échange que l'on dise pour lui quatre messes basses accompagnées de Stabat. La première sera dite le jour de Notre-Dame de Pitié, jour des Rameaux ; la seconde « le jour des Claude », en vue d'obtenir l'intercession de son saint Patron, la troisième à la Sainte Anne, et la dernière à la Saint Jean. Peut-être faut-il comprendre par là que ses parents se nommaient Anne et Jean[1].

Traditionnellement, les chapelles latérales, tout comme le chœur et la nef, accueillait de nombreuses sépultures. Celui qui ne pouvait s'offrir ce luxe tentait du moins d'obtenir une place sous les gouttières de l'église, au plus près des murs. Le « cimetière des pauvres » occupait les zones les plus lointaines[2]. Mais Claude Champois entend bien conserver la propriété exclusive de sa chapelle, et interdit qu'on y enterre quiconque à part lui[3]. On notera qu'une peine avait été prévue pour le contrevenant, mais que rien n'a été gravé sur la plaque. Oubli ?

Reste à assurer le paiement des quatre messes et stabat. Claude ajoute donc à ses dons une propriété (une parra)[4] vulgairement appelée parranonne de lexparoce, confrontant aux propriétés d'André et Etienne Champois, d'un côté, et de Jacques et Jean Andrault de l'autre. Ce dernier point a été mis par écrit en 1626 devant le même notaire Chabrol.

La plaque elle-même a probablement été faite le 28 mai 1627, date portée à la fin de notre texte, c'est-à-dire quatre ans et un an après les contrats notariés. Pourquoi cette plaque, directement scellée dans la chapelle ? Il est probable que Claude Champois a craint de voir ses dernières volontés bafouées ou contournées, surtout peut-être concernant le caveau. On peut reconstituer ainsi son parcours testamentaire : en 1623, chez lui dans le diocèse de Sens, il fonde deux messes. Comme il est toujours vivant en 1626, il fait construire la chapelle et fonde quatre nouvelles messes. En mai 1627 son décès est peut-être imminent et il s'inquiète. De là notre plaque gravée, probablement. Celle-ci a dû coûter cher : matière première et surtout main d'œuvre, car l'écriture est de belle qualité, avec quelques fioritures. Cependant il faut se rappeler que Claude est chaudronnier de profession : peut-être s'y entend-il en gravure sur métal ? Quoiqu'il en soit, la plaque sert évidemment à rendre ses dernières volontés vraiment inviolables. Sans doute a-t-il supervisé lui-même le scellement de l'objet dans le mur.

Ce dernier point achève de tracer l'esquisse du personnage Claude Champois : marchand auvergnat généreux, certes, mais prudent.

Nous donnons ici le texte original, en conservant l'orthographe, la syntaxe et la composition du texte gravé. Les quelques notes que nous proposons ont pour seule vocation de faciliter la compréhension. Enfin, nous remercions M. Bernard Vinatier pour sa relecture.

Claude Champois dict demarre vivant marchand chaudronnier natif de

ceste paroisse de montgrelleix a fonde deux services et deux messes

hautes a chacun diceux avec vigille tant an son intantion

que a lintention de feu Jehan champois son frere et de ses parans

et amis trepasses desquels le premier se dira le 24 du mois

daoust le second le 20 jour du mois de septembre et se diront

et se celebreront annuellement a perpetuite et pour

assurance du payement du premier service oblige et ypotheque

un pre appele le pre de la fond tenant dun long[5] au pre de

Jehan Mourin et dautre long au pre de Blaise Champois neveu

Du dict fondateur et pour assurance du payement du

du [sic] second service oblige et ypothecque un pre appelle le

Ponteil tenant dung long au pre dantoine mourin et

dautre par aupre de Blaise Champois neveu dudict fondateur
et oblige le dict pre du Ponteil a la somme de soixante
solz tournois sans que leglise puisse pretandre autre jouissance
que la susdicte somme sus ecripte ni aussi les heritiers du
dict testateur ne pourront vendre les dictz fondz au prejudice
des dictes ypoteques et rantes annuelles et perpetuelles
ainsi quil est plus amplement faict mention par contrat
passe par devant Guillaume Chabrol notaire à la
Bertenoue en date du 8 sptembre 1623 diocese de cleremont en
auvergne et dautre part testament passé par devant mes.
Paul Toussar cure de Cheroy diocese de Sans lesquelz contract
et testament ont estez mis entre les mains des marguill-
lers[6] dudict Montgreleix et plus ledict Champois a fait
edifier et fabriquer ceste chappelle a lonneur de Dieu et de
Nostre Damme de pitié quil a délaisse a perpetuelle fonda-
tion a la charge de dire quatre messes basse tous les ans la
premiere messe et ung stabat[7] se diront le jour de nostre Dame
de pitié quiest le vandredi des rammeaux la seconde le jour
des Claude qui est le 16 juin la troisme le jour de Ste Anne qui
est le 26 juillet la quatreme le jour de st Jehan evangeliste
et se diront annuellement et a perpetuite et neveult ni
antat[8] ledict Claude Champo quil soit anterre ni enseppulture
aucuns corps dedans ladicte chappelle apaine de -----
----- et pour le paiement des dictes messe et
stabat donne et laisse le revenu dunne parra avec le fondz

dicelle le tout a perpetuite appelee veul[g]uerement la
parranonne de lexparoce ladicte parra cotient quaran-
tesix brasse de long et dixsept de large tenant dung long a
Andre Champois et dautre long a Jacque Andrault dung
bout a Estiene Champois fournisseur[9] d'autre bout à Jan Andrault
ses freres ainsi quil est plus aplin[10] porte par contrat passe
pardevant le dict Chaberolle endate du 25 otbre 1626
et le reste du reveneu de ladicte parra les dictes messes et stabat
payiez sera pour an[t]retenir ladicte chappelle duqueleste les
marguilliers seront contable ansamble du double du contrat qui
leurs a este mis es mains duquel seront aussi contable et le cure sest
reserve unne couppie pour servir ces successeurs fet[11]
le 28 may 1627 priez Dieu pour les âmes des fondateurs[12]
et de leurs amis trespassez

[1] - Ou qu'il désire honorer son frère Jean, déjà cité, et son épouse Anne.

[2] - Cette pratique était systématique. Des fouilles effectuées par la société archéologique d'Aurillac (SARA), en 1986, ont mis au jour plus de quatre-vingts sépultures dans l'église de Lascelle.

[3] - A vrai dire, Claude Champois ne demande pas explicitement, semble-t-il, à être enterré lui-même dans sa chapelle.

[4] - Une parra est en fait un jardin ou un terrain fertile, au voisinage des maisons, comme l'indique Jean Vezole dans la Revue de la Haute-Auvergne, 2003, p. 81-82.

[5] - tenant d'un long : confrontant à.

[6] - Les marguilliers, membres du conseil de fabrique, étaient chargés d'administrer les biens de la paroisse.

[7] - Stabat Mater, chant exécuté à la fête de Notre-Dame-des-Douleurs ou lors de cérémonies paraliturgiques, comme ici.

[8] - « antat » : entend.

[9] - responsable du four à pain.

[10] - « aplin » : probablement « plus à plein », plus amplement.

[11] - « fet » : fait (abréviation du latin fecit).

[12] - Pour la première fois il est question de plusieurs fondateurs. S'agit-il de Claude et de sa femme ?